

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS  
RELATIVE À UN AVENANT N°3 À LA CONVENTION DE MANDAT ENTRE LE  
MINISTÈRE, LE CROUS DE PARIS ET L'EPAURIF POUR L'OPÉRATION  
DE RÉNOVATION DU CENTRE JEAN SARRAILH**

Délibération n°CA-20230314-4.1 du mardi 14 mars 2023

- VU** les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation nationale
- VU** le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** Le décret n°2010-965 du 26 août 2010 relatif au statut de l'Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France
- VU** le décret n°2019-1558 du 30 décembre 2019 relatif aux attributions des recteurs de région académique et des recteurs d'académie et portant diverses mesures réglementaires dans le code de l'éducation
- VU** l'arrêté rectoral du 6 octobre 2022 relatif à la composition du Conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020
- VU** La convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée n°2016/07 entre le MES, le Crous de Paris et l'EPAURIF pour la réalisation de l'opération de restructuration du centre Jean Sarrailh

**ENTENDU** L'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BÉGUÉ, Directeur général du Crous de Paris

### **Préambule**

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 14 mars 2023 est annexée à la présente délibération.

## Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'avenant n°3 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le MESR, le Crous de Paris et l'EPAURIF.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mardi 14 mars 2023

Recteur de la région académique d'Île-de-France  
Recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France  
Président du conseil d'administration du Crous de Paris



Christophe KERRERO

## ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION

### Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 14 mars 2023 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	13
Nombre de procurations	11
<b>Total des voix</b>	<b>24</b>

### Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	1
Nombre de voix contre	0
<b>Nombre de voix pour</b>	<b>23</b>